



COMMUNE DE TOURRETTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX-MILLE-VINGT, Dix-Sept Novembre.

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 novembre et le 9 novembre 2020

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 23 - Votes pour : 23 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT – R. MARTEL TRIGANCE – B. MONTAGNE Adjoins

E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY – N. DEDULLE LELLUIN – P. GINER – J.L. GIRAUD – J. HENSELER – S. LAINE – E. MENUT – N. PERRICHON – M. RAYNAUD – J.M. BAGNIS **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : M. MARTEAU (pouvoir donné à S. LAINE), A. RASKIN (pouvoir donné à S. ALLEG), J. RAYNAUD (pouvoir donné à J. HENSELER), C. OBYN SELINGUE (pouvoir donné à M. BODY), A. CARRU MARTEL (pouvoir donné à E. BISQUE LAVORGNA), J. DUBOIS (pouvoir donné à C. BOUGE)

### AIDE FINANCIERE – ACCOMPAGNEMENT DE L'ARRIERE-PAYS NICOIS FAISANT SUITE AUX INTEMPERIES.

M. le Maire informe le conseil municipal que la tempête « Alex », du 2 octobre dernier, a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations destructrices.

Les communes de ces trois vallées, du haut pays niçois et mentonnais ont subi des dégâts catastrophiques exceptionnels, plusieurs villages sont dévastés.

A la suite du passage de la tempête Alex qui a frappé si douloureusement la population avec de nombreux décès et entraîné des dégâts considérables, M. le Maire tient à témoigner la solidarité de la commune de Tourrettes aux habitants et apporter le plein soutien à l'ensemble des élus des collectivités territoriales de l'arrière-pays niçois.

Afin de répondre à cet élan de solidarité qui permettra d'aider à la reconstruction des communes sinistrées, M. le Maire propose d'apporter une aide de 3.000 € et de la verser sur le compte de l'ADM 06 « association des Maires et Présidents d'intercommunalité des Alpes-Maritimes », référence « solidarité sinistrés tempête Alex ».

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

## DECIDE

- **DE VERSER** une aide financière de 3.000 € sur le compte de l'ADM 06 « association des Maires et Présidents d'intercommunalité des Alpes-Maritimes », en solidarité avec les collectivités territoriales, référence « solidarité sinistrés tempête Alex ».
- **DIRE** que les crédits seront ouverts sur le BP M14, chapitre charges exceptionnelles, art 6574.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE